



ATTESTATION

SARL ATOUT DIAG
29 RUE DE GOTTENHOUSE
67700 SAVERNE FR

AGENT
EI - CHAPPATTE, ROHFRITSC
15 RUE DU GENERAL DE CASTELNAU
67000 STRASBOURG

Tél : 0388353662
Email :
AGENCE.CHAPPATTE@AXA.FR
Portefeuille : 00670931144

Vos références :
Contrat n° 11198471704
Client n° 6030725604

AXA France IARD, atteste que :

SARL ATOUT DIAG
29 RUE DE GOTTENHOUSE
67700 SAVERNE

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 11198471704 ayant pris effet le 01/01/2024.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités ci-dessous :

Diagnostics techniques immobiliers réglementaires au sens de l'article L271-4 du Code de la Construction et de

l'Habitat :

- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante (examen avant-vente ou location)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
- Etat relatif à la présence de termites
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat des risques et pollution (ERP)
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité

Autres Diagnostics

- Amiante :
- Dossier technique amiante (art. L1334-12-1 et suivants du code de la santé publique - décret n°2011-629 du 3 juin 2011), y compris pour les ascenseurs
- Diagnostic travaux : Contrôle visuel amiante - Repérage amiante avant travaux, après travaux ou démolition -prélèvements.Amiante et HAP

Diagnostic Loi Boutin
Diagnostic Loi Carrez

Contrat n° 11198471704
Client n° 6030725604

Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule ; champignons, insectes xylophages, termites)

-Etat de l'installation de l'électricité dans le cadre du télétravail

Plomb :

- Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb dans les peintures (DRIPP)
- Diagnostic Plomb avant travaux, avant démolition
- Présence de Plomb dans l'eau

Diagnostic technique global (DTG)

Attestation de conformité à la réglementation RT2005, RT2012 et RE2020

Audit énergétique (selon décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique)

A l'exclusion

- de toutes activités relevant de l'exercice d'une profession réglementée autre, telle que le conseil juridique ou la gestion immobilière
 - de toutes activités de bureau d'études du bâtiment ou du génie civil
 - de toute mission de maîtrise d'œuvre- de toute mission d'audit énergétique relevant des qualifications 1911 et 1905 de OPQIBI et d'expertise en rénovation énergétique (ERE)
- Il est précisé que le présent contrat n'a en aucun cas pour objet de couvrir la garantie décennale pour des travaux ou prestations visant des ouvrages de construction, qu'ils soient effectués directement ou sous-traités ;

La garantie s'exerce à concurrence des montants figurant en page suivante.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable pour la période du 01/01/2026 au 01/01/2027 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à STRASBOURG le 9 janvier 2026
Pour la société :

10052620290109

